

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-452500

sois
Net seoy
Identifiant Introuvable

X SN

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)		Société : RAM	
Matricule : 9632			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : ERCHIDIA ZAKIA			
Date de naissance : 20.08.68			
Adresse : Ssige CASA - ANPA			
Tél. : 0661431203		Total des frais engagés : 3395,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : CENTRE D'OPHTALMOLOGIE Dr Mohamed GUESSOUS الدكتور محمد جعوس 5, Rue Ibn Nafiss - Résidence Ibn Omar Maârif - CASABLANCA Tel : 022 99 44 77 / 022 98 15 81	
Date de consultation : 14 OCT 2019	Age:
Nom et prénom du malade : AYOUCHE RIM	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : Astigmatisme	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



22 OCT 2019

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes.
11/03/2013	G7+fd		30300	INP : 0916680095 Généraliste et Chirurgien Dentiste sermenta pres de Nafiss Casablanca 77 Fay 632 965

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		MONTANT DE LA FICHE
Cachet du Pharmacien Dr. Maria AZENNAR	Date 16/10/13	Montant de la Facture 55,00
our RUE PHARMACIE GREEN TOWN Centre Commercial Casa Green Town. Ville Verte - Bouskoura - Tél.: +212.520-5263.59.		

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Participant	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		
105 RUE JALAL EDDINE SEBBAGH Bâtiment Racine - Casablanca	16/10/19	1	Monture difficile	1500,-	2	1500,-	
						total 3000,-	
						(facture ci-jointe)	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

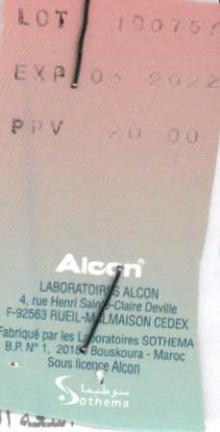
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

محمد غسوس

في أمراض وجراحة العيون



الطب بليون (فرنسا)
باقاً بمستشفيات بليون
المستشفيات العسكرية بالمغرب
ة الفرنسية لطب العيون

جراحة العيون
الجلالة بالليزر
سعه الليزر - تحاليل العين
العدسات اللاصقة - جراحة البصر بالليزر

طبيب خبير محلف لدى المحاكم

الدار البيضاء

Maladies et Microchirurgies des Yeux
Chirurgie de la cataracte par phacoemulsification
Laser Argon et yag - Explorations Oculaires
Lentilles de Contact - Chirurgie de la Myopie au Laser

MEDECIN EXPERT ASSERMENTE AUPRES DES TRIBUNAUX

14-10-2019

Casablanca le

Mr Melle Mme Enfant:

Age

A YOUSSEF RM

صيدلية المدينة الخضراء
PHARMACIE GREENTOWN
Dr. Maria BENNAR
Centre Commercial Casa Green Town
Ville Verte - Bouskoura - Tel.: +212 520-526355

A. Prescription de Verres
Organiques Progressifs Blancs Avec Monture
Minéraux Bifocaux Photochromiques
Amincis Unifocaux Teintés
2 Montures Separées Traités Anti-reflet

Vision de Loin

Oeil Droit:

+1.25 (150 +0,25)

Oeil Gauche:

Plan

Vision de Près

Oeil Droit:

Oeil Gauche:

B. Instiller aux 2 yeux

Dr. Mohamed GUESSOUS
Maladie et Chirurgie des Yeux
Expert Assermenté près des tribunaux
5 Rue Ibn Nafiss Casablanca
Tel.: 0522.98.15.81 Fax: 0522.98.15.81

OPTICIENNE S.A.S.
25, Rue Jalal-Eddine Essaoui
Quartier Racine - Casablanca

75,00 -/- levée cou
-/- 1t + 1t = 2x30
20,00 21 Comptant 60
95,00 -/- levée cou
-/- 1t + 1t = 2x30
15,00 15 Comptant 60

إقامة بن عمر - زنقة ابن نفيس - عمارة بن المغاريف - الدار البيضاء

Résidence Ben Omar - 5.Rue Ibnou Nafiss - Porte «B» - Maârif - Casablanca

Tel.: 0522.98.15.81 الهاتف: 0522.98.15.81 Fax: 0522.98.15.81
الفاكس: 0522.99.44.77 المسنجلات: 0661.18.75.42 Email: dr.guessous@hotmail.com

Porteur Mot

L'OPTICIENNE SARL AU

cas le 16/10/19

CLIENT: Mme Ayaache

RIM.

FACTURE N° 058/19.

1 Monture optique = 1500,-

2 Verres sphériques Antireflet =

OD= nom de l'optique "407" = 800,-

OL= nom de l'optique "400" = 700,-

Total = 3000,-

Arrete'e Je presente facture à la somme de:
"Trois mille dirhams".


L'OPTICIENNE S.A.R.L.
25 Rue Jallal Eddine Essaouira
Quartier Racine - Casablanca